

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CARAQUET TENUE LE MARDI 22 FÉVRIER 2022 À
19 h À L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : le maire Bernard Thériault et les membres : Louise Blanchard, Terry Ing, Florence Albert, Camille Gionet et Kim Légère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : deux (2) personnes dans la salle ainsi que Marc Duguay, directeur général, et Annie Lanteigne, adjointe exécutive

Monsieur le maire, Bernard Thériault, appelle l'assemblée à l'ordre vers 19 h.

2022-45

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. Adoptée

2022-46

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2022-47

Résolution autorisant la rédaction de l'arrêté et fixant la date de la réunion publique – Logements multifamiliaux – rue de la Gare (21 mars 2022)

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par la conseillère Florence Albert;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil demande une modification à l'arrêté de zonage et que cette demande a pour but de créer une zone RC (habitation multifamiliale) à même une zone RB (habitation uni et bifamiliale) et créer une zone d'aménagement intégré (AI) à même une zone RC (habitation multifamiliale) et inclure audit aménagement intégré, des dispositions encadrant le projet, dont la présence de plusieurs bâtiments principaux sur le même lot; la municipalité désire également qu'une allée publique de 6 mètres soit créée et procédera à la fermeture des rues futures portant les numéros d'identification 20379392 et 20702288. Le 2^e accès recommandé par le CRP ne sera pas considéré pour le moment par la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 (1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage;

- b) la secrétaire municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil de faire publier, dans les délais prescrits par l'article 111 (1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111 (4) de la Loi sur l'urbanisme;
- c) l'étude des objections aux projets d'arrêtés soit fixée au 21 mars 2022 à l'hôtel de ville de Caraquet (N.-B.) à 19 h. Adoptée

2022-48

Résolution autorisant la rédaction de l'arrêté et fixant la date de la réunion publique – Luc Légère (21 mars 2022)

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par le conseiller Terry Ing;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande de modification à l'arrêté de zonage par Luc et Marc Légère et que cette demande a pour but d'agrandir une zone RB (habitations uni et bifamiliales) à même une zone RA (habitations unifamiliales);

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 (1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage;
- b) la secrétaire municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil de faire publier, dans les délais prescrits par l'article 111 (1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111 (4) de la Loi sur l'urbanisme;
- c) l'étude des objections aux projets d'arrêtés soit fixée au 21 mars 2022 à l'hôtel de ville de Caraquet (N.-B.) à 19 h. Adoptée

2022-49

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2022-50

Suivi des dossiers

Présentation de monsieur Alain Deneault, professeur de l'UMCS : la conseillère Louise Blanchard demande s'il était possible d'inviter monsieur Denault pour une présentation publique. Le directeur général propose de l'inviter à une session de travail d'abord.

Camion à sel : le conseiller Camille Gionet demande si le camion à sel accidenté a été réparé. Le maire mentionne que le camion est fonctionnel à ce jour.

2022-51

Présentation et intervention du public

Aucune présentation ni intervention du public

2022-52

Levée de l'assemblée

Sur proposition de la conseillère Kim Légère, il est résolu de lever l'assemblée et la séance est levée vers 19 h 21.



BERNARD THÉRIAULT, MAIRE



MARC DUGUAY, SECRÉTAIRE MUNICIPAL ADJOINT